

# 13

## Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale des taux de redoublement montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, plus d'1 élève sur 25 redouble, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre près de 4 élèves redoublants sur 25.

Le taux de redoublement subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Les redoublements<sup>1</sup> dans l'enseignement ordinaire de plein exercice<sup>2</sup> sont traités ici par une observation de leur évolution de 1992-1993 à 2009-2010, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite.

Dans l'enseignement primaire, la figure 13.1 montre que le taux de redoublement est le plus élevé en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années (entre 5 à 7 %). Ce taux élevé du début du parcours scolaire obligatoire s'observe depuis 1992-1993 et est stable dans le temps. Cela dit, en 1<sup>re</sup> année, on observe une diminution régulière du taux de redoublement jusqu'en 1999-2000, puis une chute plus forte en 2000-2001 suivie d'une remontée. En 2<sup>e</sup> année, le taux de redoublement, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite. Le décret « École de la réussite »<sup>3</sup> stipule qu'à partir de 2000 l'élève doit parcourir la 1<sup>re</sup> étape (de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 2<sup>e</sup> primaire) sans redoublement avec la possibilité de réaliser, durant cette étape, une année complémentaire, pour respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Il semble donc que cette année complémentaire se soit organisée à partir de 2000-2001 après la 2<sup>e</sup> année primaire (pour 5,5 % des élèves) puis, à partir de 2005-2006, majoritairement après la 1<sup>re</sup> année (pour 6,2 % des élèves).

De la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire, les taux de redoublement varient autour de 3,5 %. Ils varient peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution jusqu'en 2000-2001 qui s'inverse à partir de 2001-2002. La 6<sup>e</sup> présente les taux de redoublement les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire<sup>4</sup>. En 2008-2009, pour la 1<sup>re</sup> fois en 10 ans, on observe une légère diminution du taux de redoublement dans toutes les années d'études de l'enseignement primaire, diminution qui se confirme en 2009-2010.

La figure 13.2 affiche, par année d'études, les taux de redoublement dans l'enseignement secondaire de 1992-1993 à 2009-2010. Le 1<sup>er</sup> degré présente des caractéristiques particulières. En 1<sup>re</sup> année, le taux de redoublement bascule à deux moments charnières : en 1995-1996, il chute de 8,5 à 1,9 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les

8,5 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 12,8 % en 2009-2010<sup>4</sup>. En 2<sup>e</sup> année, le taux de redoublement diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10,4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7 % et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublement est à mettre en lien avec les réformes du 1<sup>er</sup> degré. Depuis 1995<sup>5</sup>, ce degré doit en effet être parcouru en 3 ans maximum<sup>6</sup> et une « 2CC », année complémentaire après la 2<sup>e</sup>, a été instaurée. Depuis 2001<sup>7</sup>, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de 1<sup>re</sup> (1AC ou 1S)<sup>8</sup>. La 1<sup>re</sup> complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré.

Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire présentent des taux de redoublement proches, avec, en 3<sup>e</sup>, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 21,8 % pour la 3<sup>e</sup> en 2009-2010). Les taux de redoublement plus bas en 6<sup>e</sup> (7,3 % en 2008-2009) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Les taux de redoublement observés en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de l'enseignement secondaire méritent une analyse plus fine, selon les sections et formes d'enseignement, car ce sont deux moments clés dans l'orientation en secondaire. Dans la figure 13.3, on observe que, selon la forme, les taux de redoublement en 3<sup>e</sup> se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 25 % dans la forme technique de transition, de 35 % dans la forme technique de qualification et de 25 % dans la forme professionnelle. En 5<sup>e</sup>, les taux de redoublement distinguent à nouveau les formes, avec des taux légèrement plus bas qu'en 3<sup>e</sup>. En 2009-2010, on observe une augmentation du redoublement, particulièrement importante en 3<sup>e</sup> année.

Notons enfin la chute significative des taux de redoublement en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

1 Est redoublant l'élève qui entame au temps « t » une nouvelle année scolaire dans la même année d'études que celle dans laquelle il se trouvait l'année « t-1 ». Le « taux de redoublement » utilisé dans cet indicateur est alors calculé par rapport à l'effectif de cette année d'études au temps « t ».

2 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

4 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 1<sup>re</sup> commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1<sup>re</sup> secondaire (figure 13.2).

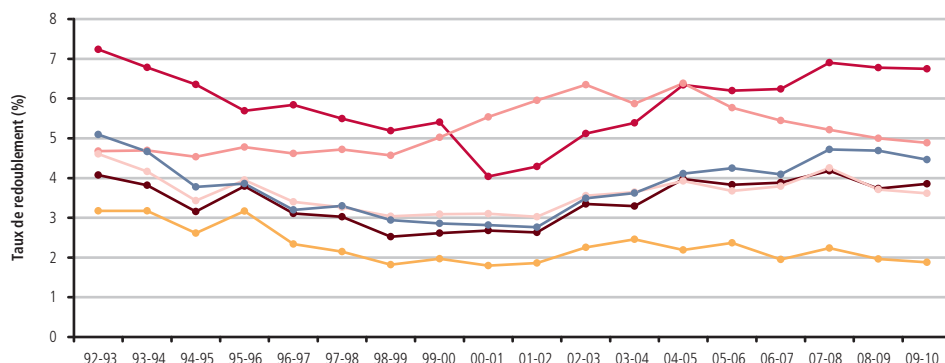
5 Voir l'indicateur 16 - *Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire*.

6 Décret relatif à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

7 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

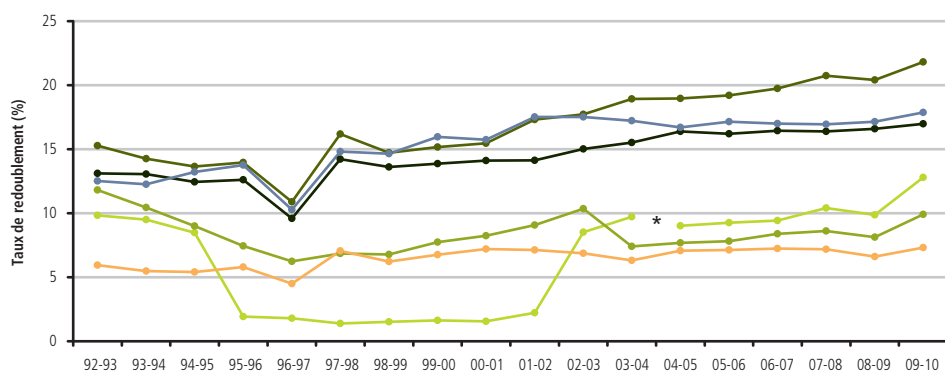
8 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1<sup>re</sup> année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2<sup>e</sup> année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

13.1 Évolution du taux de redoublement dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2009-2010



En 2009-2010, 6,7 % des élèves fréquentant la 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont redoublants (y effectuent une année complémentaire) ; c'est le cas de 4,9 % en 2<sup>e</sup> primaire (P2) et de 3,9 % en 3<sup>e</sup> primaire (P3).

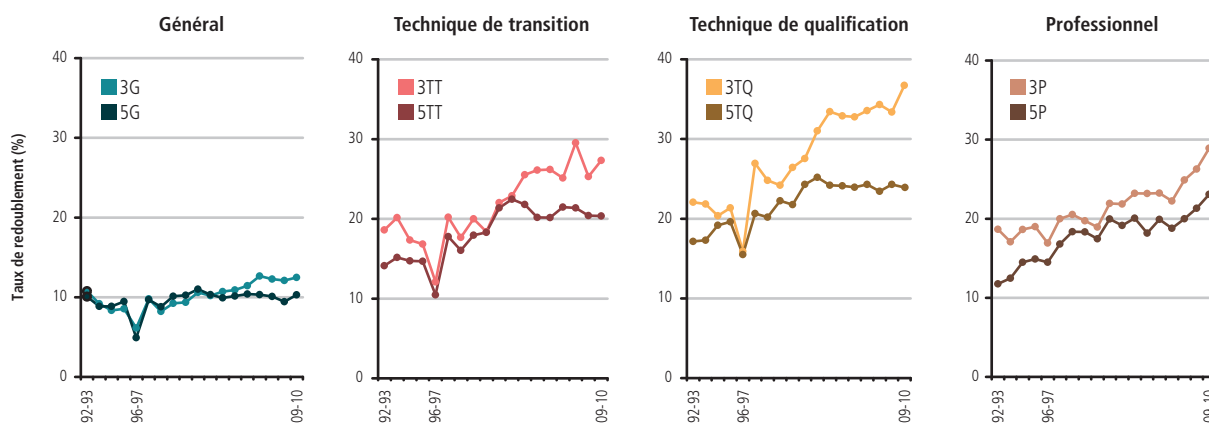
13.2 Évolution du taux de redoublement dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2009-2010



En 2009-2010, il y a 12,8 % de redoublants en 1<sup>re</sup> année secondaire (ils y effectuent une année complémentaire) ; en 3<sup>e</sup> année (S3), ils sont 21,8 % de redoublants et en 5<sup>e</sup> année (S5) 17,9 %.

\* Voir note 4, p. 36

13.3 Évolution du taux de redoublement en troisième et cinquième secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2009-2010



En 2009-2010, on observe des taux de redoublement très différents en 3<sup>e</sup> année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,5 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 27,3 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 36,7 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 28,9 % dans la forme professionnelle (3P).